

## COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

### Extrait des délibérations de la séance du 7 novembre 2019

-----

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

#### **ÉTAIENT PRÉSENTS :**

M. Troussel, M. Guiraud, Mme Derkaoui, M. Bedreddine, Mme Grosbois, M. Constant, Mme Valls, M. Sadi, Mme Abomangoli, M. Molossi, Mme Capanema, M. Laporte, Mme Thibault, M. Hanotin, Mme Laroche, M. Bluteau, M. Grandin, Mme Coppi, M. Hervé, Mme Valleton, Mme Lagarde, M. Prudhomme, Mme Saïd-Anzum

#### **ÉTAIENT EXCUSÉS :**

M. Taïbi donnant pouvoir à M. Sadi  
Mme Cerrigone donnant pouvoir à Mme Coppi

#### **ÉTAIENT ABSENTS :**

Mme Labbé, M. Monany, Mme Maroun, M. Chevreau

-----



## Délibération n° 12-01 du 7 novembre 2019

### FONDS D'AIDE ET DE RESTRUCTURATION 2017-2019 - SUBVENTIONS PAR L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ AU BÉNÉFICE DES SERVICES D'AIDE ET D'ACCOMPAGNEMENT GÉRÉS PAR LES CCAS DE BAGNOLET ET D'AUBERVILLIERS – CONVENTIONS.

#### La commission permanente du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la santé publique,

Vu le Code de l'action sociale et des familles et notamment les articles L.312-1, L.313-11-1 et L.313-12,

Vu la délibération du conseil départemental n° 2015-IV-15 du 2 avril 2015 lui donnant délégation,

Vu la loi n° 2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement,

Vu la loi n° 2016-1827 du 23 décembre 2016 de financement de la sécurité sociale pour 2017, notamment son article 34,

Vu l'arrêté interministériel du 23 décembre 2016 modifié par l'arrêté du 17 mars 2017 relatif au financement du fonds d'appui à la définition de la stratégie territoriale dans le champ de l'aide à domicile, de soutien aux bonnes pratiques et d'aide à la restructuration des services d'aide et d'accompagnement à domicile,

Vu l'arrêté interministériel du 3 mars 2017 fixant le contenu du cahier des charges du contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens prévu au IV ter de l'article L.313-12 du code de l'action sociale et des familles,

Vu l'avis en date du 4 octobre 2017 du comité technique de la commission de coordination des politiques publiques prévue à l'article L.1432-1 du code de la santé publique,

Sur le rapport du président du conseil départemental,



**après en avoir délibéré,**

- APPROUVE les contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens, dont projets ci-annexés, à conclure avec l'Agence Régionale de Santé (ARS), et le Centre Communal d'Action Sociale d'Aubervilliers (CCAS) d'une part et le CCAS de Bagnolet d'autre part.

- CHARGE M. le président du conseil départemental de signer lesdits contrats au nom et pour le compte du Département.

Pour le président du conseil départemental,  
et par délégation,

N'ayant pas pris part au vote :

*Mme Derkaoui*

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.*